



Maison sale, santé des enfants

Par **LIDY**, le **14/05/2008** à **20:47**

bonjour, A qui dois-je m'adresser pour déclarer qu'une personne élève ses enfants dans la saleté et dans la fumée de cigarette? quand je vois l'état de la maison je m'inquiète pour la santé des enfants, déjà régulièrement malades. Que dois-je faire?, Qu'est ce que je risque?

Par **audrey44**, le **16/05/2008** à **22:16**

bonsoir

si vous estimez qu'il ya réellement danger pour les enfants et que vous ne faites rien alors que vous le savez cela peut s'apparenter à de la non assistance à personne en danger néanmoins ce genre de cas est très délicat: imaginez que vous vous trompez et que vous appelez les services sociaux.... quel dégât

la mere peut vous attaquer pour imixion dans sa vie privée, masi aussi vous demander des indemnités pour le préjudice moral, à l'honneur... qu'elle subira.... sans parler de votre réputation

cependant si vous pensez que vous avez raison car les enfants courent un grave danger , ce danger doit etre imminent et réel... vous devez en bonne citoyenne avertir les services sociaux.

et puis rien ne vous oblige à déposer votre nom, faite une déclaration anonyme, par courrier ou autre
cordialement